

## Étudiant et erreur sur prime

Par **Hali**, le **21/06/2014** à **22:06**

Bonjour

Je suis actuellement en fin de contrat d'apprentissage. A partir du mois d'avril j'ai changer de site qui se trouve 20km plus loin. Chaque salarié à toucher une prime de déménagement . Au début on nous avait dit qu'on toucherais la prime puis les conditions ont été modifier et seul les cdi ont eu le droit à la prime. Au final au mois de mai j'ai reçu un courrier des HR me disant que j'allais toucher la même prime. Au mois de juin j'ai toucher ma prime. Hier j'ai reçu un mail de la rh apprentissage me signalant une erreur et qu'on allait toucher une prime spécifique pour les apprenti bien inférieur que celle des salarié et me dit que la régularisation de mes appointements seront fait fin juillet. Mon contrat se termine en fin août et je voulais savoir comment il vont faire? J'ai encore également tous mes congés à placer. Vont il me prendre mes congés et mes salaires pour compenser ?

Merci par avance

Par **joaquin**, le **21/06/2014** à **23:21**

Bonjour,

S'il s'agit d'une entreprise de plus de 10 salariés, il y a forcément un ou plusieurs représentants du personnel, qui sauront vous renseigner sur cette prime de déménagement : est-elle prévue par un accord d'entreprise ? par la convention collective ? S'ils vous ont versé un surplus de prime par rapport à ce qui a été prévu, ils feront probablement la régularisation sur le dernier bulletin de salaire.

Cordialement  
JG

Par **Hali**, le **21/06/2014** à **23:26**

Je suis dans une grande entreprise. Au début il y avait eu des discussions avec la direction pour les employés. Il a été par la suite stipuler que seul les cdi toucheront la prime. Après des discussions avec la direction un geste à été fait pour les apprenti. La prime est vraiment inférieur (diviser par 5).

Comment peut il faire une régularisation sachant que la prime vaut 2 à 3 fois mon salaire ?

Par **joaquin**, le **22/06/2014** à **00:47**

Je vous conseille d'aller en parler aux représentants syndicaux de votre entreprise.

Cordialement  
JG